

L'adaptabilité durable, une nouvelle éthique¹

Entretien

Patrick Blandin Professeur émérite du Muséum national d'histoire naturelle

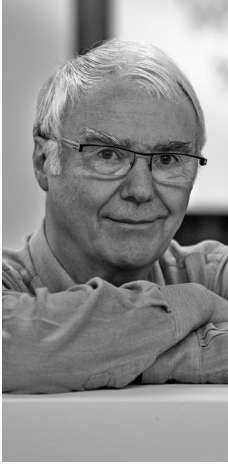
Résumé

Patrick Blandin nous parle des racines historiques et scientifiques du développement durable, mais aussi nous dévoile que le sens du développement durable se confond avec l'édification d'une éthique contemporaine, faute de quoi, il n'est, comme l'expriment souvent ses détracteurs, qu'un slogan technocratique ou une tentation évanescence. Il fonde cette «éthique» nouvelle sur son expérience scientifique, en particulier sur une vision de l'évolution qu'il appelle «adaptabilité durable», terme tellement plus dynamique que l'adaptation.

Abstract

Patrick Blandin tells us about the historical and scientific roots of sustainable development, but also unveils how the very essence of sustainability is intertwined with establishing modern ethics, without which, as often expressed by its detractors, the term "sustainable development" will simply remain a technocratic slogan or a vain, passing temptation. He bases these new "ethics" on his scientific experience and, more specifically, on a certain approach to the evolution of mankind, which he calls "sustainable adaptability"; a term he considers much more dynamic than simple adaptation.

¹ L'utilisation du terme «éthique» dans le titre de cet entretien veut rappeler les deux dimensions du propos de Patrick Blandin : l'adaptabilité comme concept central, l'éthique comme démarche nécessaire, même si Patrick Blandin insiste sur le fait que l'adaptabilité durable ne peut être une éthique, au sens rigoureux de ce terme.



Thierry Carabin

Patrick Blandin
Professeur émérite
du Muséum national
d'histoire naturelle

Patrick Blandin nous livre une version originale de l'éternelle dialectique entre nature et culture. Ce scientifique spécialiste d'entomologie et d'écologie, a beaucoup réfléchi sur la représentation de la nature, entre science et esthétique, affirmant à l'occasion d'une exposition sur les papillons que leur beauté et leur diversité illustrent la richesse du monde animal et que leur évidente fragilité doit inciter au respect de la nature. En cela, il est dans la droite ligne d'un parcours qui lui faisait dire, en 1990, que la nature présente, héritage de l'évolution passée, était une mémoire pour l'avenir, source unique pour l'évolution future².

Vraiment Durable : Beaucoup de scientifiques, dont vous-même, considèrent que le développement durable est un concept plus technocratique que scientifique. Vous écrivez dans votre récent ouvrage³ : « Des esprits simples pensent que le développement durable possède la recette pour que dure la croissance. » Mais, en même temps, vous inscrivez les racines du développement durable dans une tradition scientifique portée par les défenseurs de la conservation de la nature.

Patrick Blandin : Je ne dirais pas d'emblée et de cette manière que cela s'inscrit dans une « tradition » scientifique. L'idée de conservation des ressources est née de façon très explicite aux États-Unis, au tout début du XX^e siècle, sous la plume et le verbe d'un forestier nommé Gifford Pinchot⁴. C'est lui qui a utilisé, peut-être le premier, le terme *conservation*, entendue comme l'utilisation de ressources renouvelables sous une forme durable, donc réfléchie, raisonnée.

V.D. : Le terme anglais *conservation* vient-il de là ?

P.B. : On peut à tout le moins affirmer que l'usage qui en est fait aujourd'hui est clairement marqué par cette vision ; *conservationist* est d'ailleurs généralement traduit par « défenseur de l'environnement ». Cette position « conservationniste » s'est confrontée à des positions que l'on appellerait plutôt « préservationnistes », à partir du mot anglais *preservation*. Il s'agit d'une vision de la nature beaucoup plus contemplative, la nature sauvage – *the wilderness* – étant l'expression pure de la création divine. Il convient donc de permettre à tous les hommes l'accès à cette contemplation, à cette élévation de l'âme, en quelque

² Lors d'un colloque international organisé par le Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de la préparation de la Grande Galerie de l'Évolution, dont Patrick Blandin a été le premier directeur, de 1994 à 2002.

³ Patrick Blandin, *Biodiversité – L'avenir du vivant*, Albin Michel, collection « Bibliothèques Sciences », 2010.

⁴ Gifford Pinchot (1865-1946) fut le premier chef du Service des forêts des États-Unis. Il fut aussi gouverneur de Pennsylvanie. Il publia en 1910 un ouvrage intitulé *The Fight for Conservation*, Doubleday, Page & Company, New York.

sorte. Il y a d'ailleurs aux États-Unis toute une tradition de rapport à la nature sous cet angle à dimension religieuse, au sens large du terme. C'est autour de la nature et de son « utilisation », autour des valeurs qu'elle représente aux yeux des uns et des autres, que s'est nouée une opposition que je qualifierais de « fondatrice » parce que nous allons la retrouver tout au long de l'histoire de la conservation de la nature. Des questions sur la façon de rendre conciliables le développement économique et la « protection » – ici, j'emploie le mot français, dominant en Europe au début du XX^e siècle – de la nature se sont en effet posées très tôt. Dès le premier Congrès international pour la protection de la nature, qui s'est tenu à Paris au Muséum d'histoire naturelle en 1923, sont affichés de manière très explicite à la fois le désir de protéger la nature contre une industrie envahissante et celui de concilier cette protection avec les nécessités économiques qui s'imposent.

V.D. : Dans votre livre, vous citez le texte de la lettre d'invitation à ce Congrès – nous sommes en décembre 1922 – où les mots qui se réfèrent aux impacts de l'industrie sont extrêmement forts, et d'ailleurs extrêmement visionnaires : «*La nature, dans ses trois règnes, est de toute part menacée par les progrès de l'industrie. L'activité de l'homme gagne des régions jusqu'ici inaccessibles à ses entreprises. Son caprice ou son utilitarisme imprévoyant met en péril l'existence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales.*»⁵ Tout y est, même les principes de prévention et de précaution.

P.B. : Cette lettre d'invitation est effectivement très « protectrice » : il y est dit que les humains sont partout, que l'industrie nous envahit, qu'il est grand temps de protéger la faune, la flore et les roches. En même temps, dans les comptes rendus du Congrès⁶, la volonté de concilier la préservation des richesses naturelles avec les nécessités industrielles a été soulignée. Il faut noter qu'à l'époque les francophones utilisaient indifféremment les termes « protection », « préservation » et « conservation ». Mais lorsque l'on regarde le fil de l'histoire, on constate qu'il y a en permanence une tension entre la « préservation » et la « conservation » de la nature, au sens anglo-saxon de ces termes.

Pour Gifford Pinchot, par exemple, la conservation n'a pas pour but de « mettre sous cloche » des éléments de la nature afin de les préserver. Pour lui, la conservation est l'utilisation des ressources aujourd'hui, pour les gens d'aujourd'hui et, secondairement, pour les gens qui suivront. C'est-à-dire qu'avant même l'idée de générations futures, qui est présente dans sa pensée, il affirme l'importance de la conservation

⁵ Patrick Blandin, *Biodiversité – L'avenir du vivant*, op. cit., page 159.

⁶ *Premier Congrès international pour la protection de la nature, faune et flore, sites et monuments naturels (Paris, 31 mai-2 juin 1923) : Rapports, vœux, réalisations*, documents édités par les sociétés organisatrices (Société nationale d'acclimatation de France, Ligue française pour la protection des oiseaux, Société pour la protection des paysages de France), Imprimerie Guillemot et de Lamothe, Paris, 388 pages.

pour les gens « ici et maintenant ». En cela, il s'opposait à un autre américain emblématique, John Muir⁷, qui défendait vigoureusement la préservation de la *wilderness*. Du côté européen, s'il y a un esprit manifeste de conciliation entre le développement industriel et la protection de la nature, il y a aussi des gens très radicaux qui militent pour une protection forte des espèces menacées, ainsi que pour la protection de paysages non pas considérés ici en tant que *wilderness*, mais en tant que « monuments naturels »⁸. Cette opposition entre conservation des ressources utilisables et préservation du monde sauvage va, comme je l'évoquais, se retrouver dans la construction du mouvement international de protection de la nature.

C'est un Suisse, Paul Sarasin⁹, qui, en 1910, lance l'idée de créer une organisation internationale pour la protection de la nature. Le projet mettra beaucoup de temps à aboutir, parce que – on l'imagine aisément – il n'est pas simple de construire un projet aussi ambitieux, mais également parce que les deux guerres mondiales vont interrompre ce lent processus. Ce n'est qu'au sortir de la seconde guerre mondiale que les choses vont enfin se concrétiser et que va être créée, le 5 octobre 1948, à Fontainebleau, l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN). Elle deviendra, en 1956, lors de son assemblée générale à Édimbourg (Écosse), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Ce changement n'était pas anodin : les « conservationnistes » anglo-saxons prenaient l'avantage sur les « protecteurs » européens.

Le préambule du texte fondateur de l'Union internationale pour la protection de la nature de 1948 était déjà largement d'inspiration conservationniste : la protection de la nature et de ses ressources y est vue comme un facteur de progrès de l'humanité. Protéger la nature, c'est clairement, pour reprendre les termes mêmes du préambule, « *garantir la prospérité du monde et sa paix future* ». Cependant, les buts affichés étaient nettement d'inspiration protectionniste « à l'europpéenne », puisqu'il s'agissait de sauvegarder la vie sauvage et son milieu naturel, notamment les lieux, objets et espèces présentant un intérêt scientifique, historique ou esthétique¹⁰.

⁷ John Muir (1838-1914), écrivain américain, est considéré comme l'un des premiers naturalistes dont les écrits ont largement influencé la naissance du mouvement environnemental moderne.

⁸ On trouve là l'influence de la politique déjà ancienne de protection des monuments historiques. La protection des « monuments naturels » était défendue pour des raisons artistiques, scientifiques, historiques ou légendaires, donc culturelles, et non parce que ces monuments naturels seraient l'œuvre de la Création.

⁹ Paul Benedict Sarasin, naturaliste suisse (1856-1929), fut l'initiateur dès 1910 de la création d'une structure internationale dédiée à la protection de la nature, qui vit sa concrétisation en 1948. Dans son rapport au Congrès de 1923, intitulé *La protection mondiale de la faune sauvage*, il écrivait : « *Si modestes que soient nos moyens d'action, c'est pour l'humanité entière que nous travaillons, et non seulement pour la génération présente, mais pour celles de l'avenir, sur toute la surface du globe, de l'un à l'autre pôle.* » (page 34).

¹⁰ Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), Bruxelles, 32 pages.

L'initiative de 1956 a eu cependant ses détracteurs, car l'UICN réunissait aussi bien des gens à forte sensibilité protectionniste que des gens plus proches des questions de conservation et d'utilisation durable des ressources. On peut, dans tous les cas, constater qu'à ce stade l'expression « développement durable » n'existe pas encore.

À ce stade
l'expression
« développement
durable »
n'existe pas
encore.

V.D. : Vous citez, dans *Biodiversité – L'avenir du vivant*, le discours d'inauguration du président Lebrun, lors du deuxième Congrès international pour la protection de la nature, qui s'est tenu à Paris en 1931. Il déclarait aux congressistes : « Vous devez établir un équilibre entre les nécessités économiques et l'obligation aussi de réserver ses droits à la nature. Sans cela, nous léguerions aux générations de demain un monde artificiel couvert d'usines fumantes, de rails, un horizon sans perspective, sans harmonie, sans fantaisie et sans verdure. » Il y a « déjà » deux piliers¹¹ du développement durable – mais pas le troisième – dans ce discours très visionnaire.

P.B. : Effectivement, le futur troisième pilier, le pilier social, n'est pas explicite dans le discours du président Lebrun. Mais nous retrouvons l'idée de conciliation, déjà là en 1923, des nécessités économiques et de la conservation de la nature. Je dirais qu'ici, c'est plutôt la sensibilité française qui s'exprime. Il ne faut pas oublier qu'une large part de la protection de la nature en France s'enracine dans la protection des sites pittoresques. Cette dimension esthétique, l'idée que l'on a besoin de cette nature plaisante, agréable, que l'on peut contempler, c'est ce qu'évoque le président Lebrun dans son intervention ; il ne présente pas la nature, « à l'anglo-saxonne », comme un ensemble de ressources. En revanche, point non négligeable, il reconnaît des droits à la nature.

V.D. : Au moment où M^{me} Brundtland énonce le concept, en 1987, de « développement durable »¹², peut-on penser que la Commission qu'elle présidait s'est inspirée des travaux de l'UICN ?

P.B. : Sans doute, mais je tiens d'abord à préciser que le concept de « développement durable » n'a pas été inventé par la Commission que présidait M^{me} Brundtland. À la suite de la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain, à Stockholm (Suède), en 1972, il a été donné mandat à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources de préparer un document qui propose une stratégie mondiale pour la conservation, en collaboration, entre autres organisations, avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des

¹¹ Les trois piliers définis en 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, qui doivent « porter » le développement durable sont le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental.

¹² Publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies, le rapport *Notre avenir à tous*, dit rapport Brundtland, a été ainsi nommé du nom de la présidente norvégienne de la Commission, M^{me} Brundtland.

Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La gestation de ce document, pilotée par l'UICN, a connu de grandes difficultés. Il fallait aboutir à un texte de compromis entre des protecteurs de la nature, militants d'une préservation forte, toujours très présents au sein de l'UICN, et des « développeurs », au sens de promoteurs du développement économique. Finalement, ce long travail a débouché en 1980 sur la publication d'un remarquable document¹³ et c'est à l'occasion de ce rapport de 1980 que l'expression « développement durable » apparaît pour la première fois de façon formelle dans un document international officiel.

Cette expression est en fait le fruit d'un long cheminement. On doit en particulier citer la Conférence de la biosphère, organisée conjointement par l'Unesco et l'UICN, en 1968¹⁴, d'où est issu le programme *Man and Biosphere*¹⁵. Si cette conférence de 1968 n'a pas utilisé explicitement l'expression « développement durable », toute la pensée fondatrice est là, donc bien avant 1987 et la publication du rapport Brundtland. On voit que cette idée de « développement durable » circulait depuis longtemps déjà dans les instances et les réseaux internationaux et il n'est donc pas étonnant qu'elle émerge à nouveau au travers du rapport Brundtland. Mais il est important de rendre à César ce qui est à César : ce n'est pas en 1987 qu'est né ce concept, il s'est construit peu à peu et il a été exprimé formellement en 1980.

V.D. : En tant que scientifique de la nature, comment jugez-vous l'évolution de la notion de développement durable aujourd'hui ?

P.B. : Ce qui est important, c'est la réflexion profonde qui s'est instaurée sur le rapport des humains à la nature dans la diversité de ses composantes : nous en dépendons ; elle est pour nous « source de ressources ». Comment donc disposer de ces ressources, longuement, durablement, dans un rapport de dépendance à la nature duquel nous ne sommes pas près de nous soustraire ? Membres de la communauté vivante de la Terre, comment nous projetons-nous dans l'avenir, proche et lointain ?

À partir du moment où le concept « développement durable » est lancé publiquement grâce au rapport Brundtland, de nombreux

¹³ *Stratégie mondiale de la conservation – La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, UICN, PNUE, WWF, 1980. Le document fut en même temps publié en anglais, sous le titre *World Conservation Strategy – Living Resource Conservation for Sustainable Development*.

¹⁴ La Conférence de la biosphère a été réunie à Paris en 1968 par l'Unesco en collaboration avec l'UICN et le Programme biologique international (PBI) du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et avec la participation de l'OMS, de la FAO et de l'ONU, afin de réfléchir à une approche plus globale des phénomènes environnementaux.

¹⁵ Le Programme *Man and Biosphere* a été lancé en 1971 par l'Unesco. Il vise à fournir des bases scientifiques permettant d'apporter des réponses appropriées aux problèmes de développement durable des populations et de gestion des ressources naturelles.

acteurs vont se l'approprier un peu dans tous les sens et, selon le type d'activité et la sensibilité de chacun de ces acteurs, tel ou tel « pilier » sera privilégié. Il faut donc se poser la question : la durabilité, oui, mais de quoi ? Dans les milieux scientifiques et naturalistes notamment, le développement durable est souvent vu comme un jargon du monde politico-économique cherchant à habiller des activités qui ne sont pas tellement différentes de ce qu'elles étaient auparavant.

Il faut donc se poser la question : la durabilité, oui, mais de quoi ?

V.D. : Ce que l'on appelle la « croissance verte »... Alors que vous expliquez que l'origine de la durabilité vient des milieux de conservation de la nature.

P.B. : Si l'on considère Gifford Pinchot comme le « père » du développement durable, du fait de sa conception de la conservation des ressources naturelles, ce que j'ai évoqué précédemment montre que l'on ne peut réduire les milieux de la conservation de la nature à cette seule conception. On ne peut pas dire que Gifford Pinchot était un défenseur de la nature au sens où l'on comprend aujourd'hui la protection de la nature. C'était d'abord un gestionnaire de forêts qui se demandait comment continuer à disposer toujours des produits de la forêt et qui a élargi sa réflexion à l'ensemble des ressources naturelles. Il était très attentif aux risques que représentaient les monopoles susceptibles de s'approprier des ressources, et il a beaucoup influencé le président Roosevelt pour que l'État garantisse un accès équitable aux ressources naturelles, dans un souci d'assurer le « bien commun », concept central dans la réflexion de Pinchot.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises et monopoles affichent un volet « développement durable ». Certains se contentent d'une touche de *greenwashing*¹⁶, d'autres affirment leur foi en une « croissance verte ». Mais, entre les trois piliers que nous avons précédemment évoqués, quel est l'équilibre recherché, quelle est la finalité réelle ? J'ai entendu des économistes plaider pour une « croissance économique durable »¹⁷. Peut-on encore affirmer cela, alors que les humains encombrant de plus en plus une planète dont tout le monde sait qu'elle ne pourra produire davantage de biomasse ? Quel est donc le changement de paradigme que font ces entreprises, ces économistes ? Bien des scientifiques, sur ces aspects politico-économiques souvent encore flous, ont plutôt une position de défiance.

Le développement durable n'est évidemment pas une discipline académique. En revanche, c'est un bel objet de recherche ! C'est un

¹⁶ *Greenwashing*, que l'on pourrait traduire par « verdissement d'image » est un terme utilisé notamment par les groupes de pression environnementaux pour dénoncer les procédés marketing visant à donner une image écologiquement responsable.

¹⁷ À l'occasion d'un atelier du *World Forum on Enterprise & the Environment 2011*, *Smith School of Enterprise and the Environment*, université d'Oxford, 28-30 juin 2011.

phénomène de la société, un aspect de la société, ce sont des réflexions, des actions de la société que les scientifiques peuvent observer, analyser, mettre en perspective.

V.D. : Dans cette dérive, ce danger de mainmise de la sphère économique sur la nature, toute une réflexion se développe sur la valeur de la nature – valeur économique, mais aussi valeur des services écosystémiques qu'elle nous rend. Comment peut-on évaluer la nature? Comment peut-on lui donner un prix? Ce questionnement est très différent des conceptions d'origine puisque, par exemple, au Congrès de 1923, certains intervenants plaidaient pour que la valeur de la nature soit définie d'un tout autre point de vue que l'utilité économique. Que pensez-vous de cette évolution? Faut-il donner un prix à la nature?

P.B. : Au Congrès de 1923, le président du Congrès, Louis Mangin¹⁸, déclarait dans son discours de clôture : « *Nous n'intervenons pas seulement pour la satisfaction de l'esthétique, nous voulons aussi dénoncer et enrayer la destruction désastreuse, même au simple point de vue pratique, d'incalculables richesses dont l'exploitation prudente devrait assurer la perpétuité* »¹⁹. Il affirme bien que la protection de la nature n'est pas uniquement motivée par l'esthétique. Il n'emploie pas le mot « ressources », mais le mot « richesses », et il en a bien une vision utilitariste, mais il parle d'une utilisation prudente – idée que l'on retrouve dans le préambule de l'UIPN – qui doit assurer la permanence de ces richesses sur le long terme. Je ne sais pas si Louis Mangin utilisait le qualificatif « incalculable » au sens de « non évaluable monétairement » ou simplement au sens de « non dénombrable ». À en juger par les rapports du Congrès, l'évaluation monétaire, à l'époque, n'était pas à l'ordre du jour.

La monétarisation de la nature est un problème complexe. Depuis l'introduction du concept de biodiversité, qui s'est pratiquement substitué à celui de nature²⁰, on se demande comment évaluer cette biodiversité, comment exprimer son éventuelle valeur économique, voire comment la traduire en termes monétaires. Je ne suis pas économiste, mais je pense qu'il faut bien distinguer la valeur économique de sa transcription éventuellement monétaire comme instrument d'échange.

Dans un rapport de 1990 sur la stratégie de la conservation de la diversité biologique²¹, on peut lire – je schématise un peu – que pour

¹⁸ Louis Alexandre Mangin (1852-1937), botaniste, directeur du Muséum national d'histoire naturelle de 1920 à 1931.

¹⁹ Patrick Blandin, *Biodiversité – L'avenir du vivant*, op. cit., page 164.

²⁰ Patrick Blandin, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, éditions Quae, Versailles 2009.

²¹ J. McNeely et al., *Conserving the World's Biological Diversity*, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, World Resources Institute, Conservation International, Fonds mondial pour la nature-US et la Banque mondiale, Washington D.C., 1990, 193 pages.

convaincre les politiques et le monde économique, il faut leur parler des ressources naturelles en termes de valeur économique, voire monétaire ; à en croire les auteurs, même si l'on n'arrive pas à estimer toute la valeur d'un bien naturel, lui donner une « dimension » monétaire pourrait aider à convaincre le monde politique, le monde économique, de faire quelque chose qui nous convienne, « nous » représentant ici les conservationnistes.

V.D. : Dix ans plus tard, c'est ce que fera Nicholas Stern pour le climat.

P.B. : C'est aussi ce qui a été commandé par le Premier ministre à Bernard Chevassus-au-Louis²² et son équipe, et ce qui a été commandé sur le plan international à Pavan Sukhdev²³.

Le problème est d'abord de savoir de quel élément de la nature parle-t-on ? Quand on parle de biodiversité, on distingue la biodiversité remarquable de la biodiversité ordinaire (ou « générale »), c'est-à-dire, pour cette seconde catégorie et très schématiquement, tout ce qui n'est pas visé par des réglementations de protection, lesquelles sont obtenues par le « lobbying » des naturalistes intéressés par leurs plantes, leurs faunes, leurs écosystèmes. Selon le rapport de Bernard Chevassus-au-Louis, la biodiversité remarquable est inestimable, donc on ne l'estime pas ; pourtant, elle a un coût. Quant à la biodiversité générale, comme on ne peut l'analyser (manque de connaissances, coûts prohibitifs), on l'évalue de façon globale par le biais de l'inventaire des « services qu'elle rend », en faisant l'hypothèse que les espèces qui la composent sont substituables entre elles, donc ont une valeur unitaire équivalente.

Le problème est d'abord de savoir de quel élément de la nature parle-t-on ?

V.D. : Mais qui doit prendre en charge le coût de la biodiversité remarquable ?

P.B. : C'est la collectivité, c'est la communauté des humains, parce que c'est supposé être « d'intérêt général ». Mais la vraie question qu'il faut se poser est : pourquoi affirme-t-on que la biodiversité remarquable est d'intérêt général ? Est-ce d'intérêt général pour tout le monde ou d'intérêt « général » pour certains groupes d'individus ? Est-ce un intérêt général au plan local ? National ? International ? On retrouve ici, d'une certaine façon, l'idée exprimée par Gifford Pinchot que la nature est un bien commun d'intérêt général. Mais Gifford Pinchot pensait surtout aux ressources naturelles exploitables, alors que la « biodiversité remarquable » ne doit surtout pas être exploitée, mais

²² *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes – Contribution à la décision publique*, rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, Centre d'analyse stratégique, avril 2009.

²³ *L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : intégration de l'économie de la nature – Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB (TEEB : The Economics of Ecosystems and Biodiversity)*, 2010.

strictement protégée. Il reste à fonder philosophiquement le caractère général de l'intérêt qu'aurait la nature, considérée globalement et composable par composante, ce qui est très important mais difficile à réaliser. En tout cas, concrètement, c'est bien la lutte engagée par les milieux de la protection de la nature qui a permis d'obtenir que des espèces animales, des espèces végétales, des écosystèmes, des paysages soient désignés comme biens communs.

V.D. : Vous avez prononcé le mot « *lobbying* », qui est communément regardé comme une action au service d'intérêts particuliers opposés à « l'intérêt général ». Cela veut-il dire que cet intérêt général-là n'est pas spontanément protégé par les pouvoirs publics ?

P.B. : Il a fallu du temps, en France notamment, pour qu'un ministère soit en charge de ces questions, pour avoir une loi sur la protection de la nature. Une fois que c'est inscrit dans la loi, le politique n'a plus à se poser trop de questions : on lui dit que telle espèce est à protéger, tel espace est à conserver, il applique la loi sans plus se demander pourquoi telle espèce ou tel lieu est protégé. Je débute mon livre²⁴ avec l'exemple du coléoptère pique-prune, cette modeste bestiole, hautement protégée, qui bloqua quelques années l'avancée d'une autoroute. C'est parce que des spécialistes des coléoptères saproxylophages ont considéré le pique-prune comme une espèce vulnérable qu'ils l'ont fait inscrire au nombre des espèces à protéger, recensées dans la convention de Berne²⁵ et la directive Habitats²⁶. Il serait intéressant de questionner la démarche scientifique sous-jacente : lorsque vous proposez l'inscription de tel élément de nature dans une loi pour qu'il soit protégé, est-ce fondé sur une réflexion explicite quant à l'intérêt général de cette espèce ? Ou est-ce parce que vous considérez, en tant que scientifique, cette espèce comme remarquable du fait de ses propriétés biologiques, écologiques ou autres ?

V.D. : Ou bien faut-il y voir un sentiment quasi philosophique propre à l'espèce humaine de rejet de la disparition d'une espèce ?

P.B. : Nous touchons peut-être ici le cœur du problème car, au-delà du simulacre de valorisation monétaire des éléments de nature, quelle valeur accordons-nous aux autres vivants sur cette planète ? On peut entendre « valeur » au singulier ou au pluriel : l'humanité est-elle capable de reconnaître que tout autre être vivant a une valeur

Quelle valeur accordons-nous aux autres vivants sur cette planète ?

²⁴ Patrick Blandin, *Biodiversité—L'avenir du vivant*, op. cit.

²⁵ La convention de Berne, signée en septembre 1979 et entrée en vigueur en juin 1982, a pour but d'assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les États.

²⁶ La directive européenne 92/43/CEE, aussi appelée directive Habitats Faune Flore ou directive Habitats, concerne la conservation des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages des États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

en lui-même ? Ou regarde-t-elle l'ensemble de ces êtres vivants sous l'angle des multiples valeurs que les humains, dans leur diversité, leur accordent ?

V.D. : Est-ce cela que vous appelez « l'éthique de la biosphère », cette initiative lancée en 2010 par l'UICN ?

P.B. : Avant de répondre, je voudrais expliquer un peu la genèse de cette affaire. Dans ma formation d'étudiant, au concours d'agrégation de sciences naturelles, le thème principal de l'année était l'évolution. Or, en France, à l'époque (les années 1960), les milieux universitaires n'étaient pas tous des adeptes des idées de Darwin et de ses successeurs, loin de là ! J'ai eu la chance d'avoir, à l'École normale, des enseignants, dont le professeur Maxime Lamotte²⁷, l'un des rares scientifiques français porteurs de la théorie synthétique de l'évolution, qui m'ont enseigné cette approche du fait de l'évolution. Je dis bien le « fait » de l'évolution : l'évolution est un fait indéniable, que l'on tente d'expliquer par des théories qui s'améliorent au fur et à mesure que les recherches avancent. Je suis donc, si je puis dire, un évolutionniste « tombé dans la marmite » il y a très très longtemps.

En 1984, à Londres, j'ai découvert dans une librairie un livre intitulé *Conservation and evolution*²⁸, oxymore très intéressant : comment conserver un monde qui évolue, dont la dimension profonde est sa capacité à évoluer ? Peu après, le professeur Maxime Lamotte m'a demandé de l'aider à mettre à jour l'article « Écologie » pour l'*Encyclopædia Universalis*. Influencés par ce livre, nous avons écrit que la conservation n'est pas une opération muséologique figeant la nature, mais que c'est bien le maintien des potentialités d'évolution de la nature qui doit en être l'objectif.

Le fait d'être impliqué dans l'UICN m'a fait vivre dans le milieu de la conservation et ressentir d'autant plus cette contradiction : nous conservons, donc nous risquons de figer un monde qui change. Comment alors trouver de nouveaux fondements éthiques à une conservation de la biodiversité qui prenne en compte cette dimension évolutionniste ? C'est comme cela qu'avec un collègue du Comité français de l'UICN, François Moutou, nous avons eu l'idée en 2004 de proposer une résolution pour que l'UICN se dote d'un « code éthique » de la conservation de la biodiversité. Notre proposition a cheminé jusqu'à l'assemblée générale de l'UICN, à Bangkok (Thaïlande), où la résolution a été adoptée. À la suite de

²⁷ Maxime Lamotte (1920-2007), scientifique français, biologiste et généticien, considéré comme l'un des pionniers de l'écologie. Cf. Patrick Blandin : « Écologie et évolution : Maxime Lamotte à la recherche d'une synthèse », *Bulletin de la Société zoologique de France*, 2009, 134 (1-2), 73-83.

²⁸ Otto H. Frankel & Michael E. Soulé, *Conservation and Evolution*, Cambridge University Press, 1981.

*Il y a une
diversité
éthique,
tout comme
il y a une
biodiversité.*

quoi la direction générale de l'UICN a mis en place un groupe de travail international, composé entre autres d'éthiciens, de juristes de l'environnement et d'écologues, auquel j'ai participé.

Très vite, l'idée de code a été abandonnée parce que nous nous sommes dit que ce qu'il faut, c'est que tous ceux qui se sentent concernés par le devenir de la biodiversité aient une démarche de réflexion, non seulement personnelle, mais aussi collective, et se posent des questions sur les fondements éthiques de leurs choix, de leurs prises de position. Quelles sont les valeurs dont ils sont porteurs, en reconnaissant que, selon les individus, les valeurs ne sont pas les mêmes? J'aime dire qu'il y a une diversité éthique tout comme il y a une biodiversité.

D'où l'idée d'une *Initiative pour une éthique de la biosphère*, traduction française de *Biosphere Ethics Initiative*²⁹. C'est un appel à ce que, partout, tous ceux qui sont concernés, associations, collectivités territoriales, individus, prennent le temps de la réflexion et de l'échange, reconnaissent et comprennent pourquoi d'autres n'ont pas la même vision qu'eux. Il y a une dimension « appel au respect » du positionnement de l'autre. Cela est d'autant plus important que les problèmes de conservation de la nature se posent de plus en plus dans le cadre de démarches d'aménagement intégré des territoires, prenant en compte les composantes naturelles aussi bien que les plus artificielles de l'espace. Parce que des avis divergents existent, il faut réfléchir sur ce qui fonde les choix des acteurs en termes de valeurs, afin de déboucher sur des projets collectifs acceptés, assumés... et révisables.

V.D. : Où en est ce « code éthique » – qui, nous l'avons compris, n'en est pas un – aujourd'hui?

P.B. : Le texte a été présenté au président et à la directrice générale de l'UICN à Paris en février 2010. Il a été étudié et validé par le conseil de l'UICN à l'été 2010, qui l'a soutenu à nouveau à sa réunion d'automne, en proposant des orientations d'actions. Bien entendu, les sensibilités étaient multiples au sein du groupe de réflexion, international et multiculturel. Nous sommes finalement arrivés à un texte qui a quelques défauts, surtout de forme, comme tout texte international issu de longs échanges, mais c'est un texte important sur le fond parce qu'il propose des valeurs profondes, sans les imposer, et parce qu'il appelle à l'engagement, au débat. C'est maintenant à chacun d'entre nous, à chaque comité national et à chaque membre de l'UICN, de se l'approprier et de le faire connaître. Il y a déjà eu des initiatives engagées aux États-Unis, en Jordanie; il en est prévu au Brésil et en Argentine. En France,

²⁹ Le texte adopté dans le cadre de cette initiative est accessible sur le site de l'UICN.

nous nous en sommes inspirés pour la rédaction du chapitre « Une vision pour agir » de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité³⁰.

V.D. : Cette Initiative pour une éthique de la biosphère peut-elle être considérée comme une charte éthique qui doit être adoptée par une pluralité d'organismes ?

P.B. : Ce n'est pas une charte, c'est plutôt une invitation à une démarche, un appel à un travail de réflexion et d'échanges, donc à une construction progressive. Elle concerne aussi bien des individus que des associations, des entreprises, des collectivités, en particulier à l'échelle locale, là où s'élaborent des projets de territoire. Ce que l'on peut craindre, bien sûr, c'est que, dans le flot des activités quotidiennes, cette dimension éthique, philosophique, n'apparaisse pas comme une urgence.

V.D. : Parmi les objectifs fondamentaux proposés dans le texte de cette initiative, il est suggéré un mode de développement et de consommation universellement équitable. Pourquoi l'expression « développement durable » est-elle absente de ce document ?

P.B. : Cela peut surprendre, mais, au cours de nos nombreuses discussions, nous n'avons jamais éprouvé le besoin d'utiliser cette expression formelle. Peut-être, sans que cela ait été explicite, parce que nous ne voulions pas nous lier les mains avec une formule malgré tout galvaudée. En revanche, que ce soit dans les valeurs et les principes que nous proposons, ou dans les questions que nous invitons à débattre, on retrouve les trois dimensions classiques, environnementale, économique et sociale, ainsi que la dimension culturelle. Et nous mettons en avant le « bien commun » cher à Gifford Pinchot. Garder la nature – dont nous faisons partie – vivante et florissante, tel est l'objectif fondamental : cela dépasse l'idée de développement durable et pose la question de savoir si ce développement, tel qu'il est souvent imaginé par ceux dont le profit est la motivation première, est la solution pour atteindre cet objectif.

V.D. : De plus en plus est invoquée la nécessité d'une éthique environnementale déclinée sous diverses formes, en particulier biocentrique. Est-ce pour vous un nouveau fondement pour protéger la nature ?

P.B. : Un point de terminologie, d'abord : l'éthique n'est pas une valeur, c'est une discipline de la philosophie qui étudie les valeurs et leur développement. Je le précise parce je lis trop souvent que l'éthique serait l'une des raisons possibles pour protéger la nature,

³⁰ La Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) est la déclinaison française des engagements internationaux actés de la X^e Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité organisée du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya (Japon), pour répondre à la perte de notre biodiversité à l'horizon 2020.

de la même façon que l'on avance, souvent pêle-mêle, des raisons scientifiques, historiques ou autres, ce qui démontre une mauvaise compréhension de ce qu'est l'éthique. En revanche, vouloir par exemple donner une valeur monétaire à la biodiversité est une position éthique, en ce sens qu'elle exprime le choix d'une valeur jugée prioritaire, position qui est analysable par l'éthique, justement.

Cela dit, il s'est effectivement développé chez certains philosophes une approche qu'on appelle « éthique environnementale » qui se focalise sur les valeurs mises en jeu dans les questions d'environnement³¹. On distingue trois grandes catégories, appelées anthropocentrisme, biocentrisme et écocentrisme. Il me semble important de préciser d'emblée que l'écocentrisme n'est pas une position médiane des deux précédentes.

On peut définir l'anthropocentrisme comme la position qui consiste à dire que nous ne regardons et nous ne valorisons la nature et ses composantes que par rapport aux intérêts que nous pouvons satisfaire grâce à elles. Exemple : dire que la nature m'apporte un épanouissement spirituel quand je la contemple, c'est de l'anthropocentrisme ; exploiter une forêt qui va me rapporter beaucoup d'argent, c'est aussi de l'anthropocentrisme.

Le biocentrisme, lui, est une position qui dit : toute composante vivante de la nature a une valeur en soi, indépendamment de toute considération que l'on puisse par ailleurs développer à son sujet. C'est le concept de « valeur intrinsèque », étendu à tous les êtres vivants³², mais c'est un concept très fragile, puisque les autres êtres vivants sont supposés posséder cette valeur, que nous existions ou pas... alors que ce sont les seuls humains, évidemment, qui en parlent ! Ce qui est remarquable ici, et c'est cela qui, pour moi, est important, c'est que nous, les humains, nous ayons ce désir de reconnaître dans les autres êtres vivants des entités qui valent par elles-mêmes quand bien même nous n'existerions pas.

V.D. : Ce que Rifkin appelle, dans son dernier livre, l'empathie.³³

P.B. : Je préfère, pour ma part, dire que c'est une forme d'altruisme. Pour moi, l'empathie, cela n'est pas très dynamique. En revanche, vouloir le bien des autres êtres vivants, au prix de sacrifices, est quelque chose de très profond, un mouvement vers les autres, acceptés comme

³¹ Voir par exemple *Du bon usage de la nature – Pour une philosophie de l'environnement*, Catherine et Raphaël Larrère, Flammarion, collection « Champs Essais », 2009.

³² La valeur intrinsèque de la diversité biologique et de ses constituants est énoncée dès les premières lignes du préambule de la Convention sur la diversité biologique (1992, Rio de Janeiro) ; elle est donc admise par les Parties signataires.

³³ Jeremy Rifkin, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise – Vers une civilisation de l'empathie*, Les Liens qui libèrent, avril 2011.

différents. Au fond, on pourrait dire que, pour les conservationnistes biocentriques, il y a une forme de générosité par rapport au reste de la nature – qu'il faudrait cependant analyser car il y a parfois la recherche d'une satisfaction personnelle, la jouissance de savoir et de vérifier que les autres espèces existent. Il faut aussi avoir conscience que le biocentrisme poussé à l'extrême, c'est dévaloriser l'humain pour survaloriser les autres espèces.

L'écocentrisme, comme je l'évoquais, n'est pas un point médian; il est né de la pensée d'un autre forestier nord-américain, Aldo Leopold³⁴ qui, par sa culture écologique, avait une vision systémique de la nature. Il avait compris que les systèmes naturels – il n'utilisait pas le terme d'écosystème à l'époque, mais celui de *biotic community* – se maintenaient par le jeu des interdépendances entre toutes les composantes de la nature et que, pour que les équilibres se maintiennent, il fallait veiller à l'intégrité des systèmes, c'est-à-dire à la présence et à l'interactivité de l'ensemble des composantes. D'où l'idée d'écocentrisme : ce sont les interactions – qui assurent la durabilité du système écologique – qui ont une valeur essentielle.

Cela étant, nous, les humains, nous sommes dans les systèmes écologiques, nous participons de la biosphère; nous pouvons donc avoir une lecture des interactions anthropocentrée, en regardant comment elles convergent vers nous; nous pouvons aussi avoir, du fait de l'existence d'interactions, un regard relativement altruiste sur les autres composantes des systèmes écologiques, puisqu'elles contribuent au maintien du jeu des interactions selon des modalités qui ne dépendent pas de nous. L'écocentrisme, ce n'est donc ni une synthèse du biocentrisme et de l'anthropocentrisme ni un compromis entre les deux. Mais telle personne pourra privilégier un écocentrisme mêlé de biocentrisme, telle autre en imaginer une variante très anthropocentrée.

V.D. : Quelle est l'éthique que vous privilégiez ?

P.B. : Je suis anthropocentrique au sens où mon souhait profond c'est que les humains se portent le mieux possible, à chaque génération, et que notre espèce existe le plus longtemps possible au sein de notre biosphère terrestre. Cela étant, les humains sont immergés dans cet immense système écologique qu'est la biosphère et mon vœu n'a de chances d'être exaucé que si *l'adaptabilité durable* de cette biosphère est maintenue, ce qui est une position, elle, écocentrique : je suis dedans, il m'importe de pouvoir y rester, et pour que je puisse y rester, il faut que le système perdure grâce au jeu ininterrompu des êtres vivants qui le maintiennent en s'y renouvelant.

³⁴ Aldo Leopold (1887-1948), forestier américain, a influencé le développement de l'éthique environnementale moderne; il est considéré comme un précurseur en matière de protection de l'environnement aux États-Unis. Il a développé son « éthique de la Terre » (*Land Ethic*) dans l'ouvrage posthume *A Sand County Almanac and Sketches here and there*, Oxford University Press, 1949.

On pourrait ainsi transposer la notion de « bien commun » à l'ensemble de la biosphère.

V.D. : Cela veut-il dire qu'il faut être de « bons parasites », comme vous l'aviez formulé, de façon un peu provocante, dans l'un de vos articles ?

P.B. : Je dirais plutôt de bons partenaires, de bons symbiotes. En 1997, le grand écologue Eugene P. Odum présentait la relation de l'homme à la biosphère comme une relation « hôte/parasite »³⁵ : la biosphère serait notre hôte et nous en serions les parasites puisque nous y prélevons ce dont nous avons besoin ; mais nous devons être des parasites intelligents parce que le parasite qui détruirait son hôte, faute de réguler son action, disparaîtrait de ce fait même. Plutôt que la notion de « bon parasite », c'est la notion de « parasite intelligent » que prônait Eugene P. Odum.

C'est un point de vue que, pour ma part, je ne partage absolument pas parce qu'il maintient cette vision dualiste de l'homme externe à sa biosphère et qui serait finalement le pilote malin maîtrisant tout³⁶. Alors que si nous avons une vision d'immersion dans la biosphère, nous nous apercevons que, finalement, nous sommes plutôt dans une symbiose générale.

Cela me fait penser à un article très ancien (1887 !) d'un écologue américain, Forbes, intitulé *The Lake as a Microcosm*³⁷ où l'auteur nous explique les interactions entre prédateurs et proies en prenant l'exemple de la faune d'un lac. Si les prédateurs détruisent leurs proies, ils vont eux aussi disparaître. Il explique donc que la sélection naturelle fait que les uns et les autres s'ajustent et que, finalement, il y a une communauté d'intérêts entre prédateurs et proies. C'est en quelque sorte une loi de régulation des rapports numériques. L'auteur développe cette idée que l'évolution conduit à une sorte de communauté d'intérêts, ce que l'on peut transposer en une sorte de symbiose globale : nous sommes dépendants les uns des autres et chaque espèce se comporte de telle sorte qu'elle contribue au bon fonctionnement de l'ensemble. On pourrait ainsi transposer la notion de « bien commun » à l'ensemble de la biosphère.

La connotation du mot « parasite » – même si je reconnais l'avoir employée – est assez désagréable, alors que celle de « symbiote », même si elle est un peu savante, est plus intéressante parce qu'elle comporte cette notion d'interrelation, mais aussi de respect de l'autre.

³⁵ Eugene P. Odum, *Ecology: a Bridge between Science and Society*, Sinauer Associates Inc. Publishers, Massachusetts, 1997. Eugene Pleasants Odum (1913-2002) est un scientifique américain pionnier de l'étude écologique des écosystèmes. Son ouvrage *Fundamentals of Ecology* (Saunders, Philadelphia), publié la première fois en 1953, reste une référence mondiale.

³⁶ Cf. Patrick Blandin et Donato Bergandi, « À l'aube d'une nouvelle écologie ? », *La Recherche*, n° 332, juin 2000 (56-60).

³⁷ Stephen A. Forbes, *The Lake as a Microcosm* (Le lac comme un petit monde), 1887, reproduit dans *Ecological Investigations of Stephen Alfred Forbes*, Arno Press, New York, 1977.

V.D. : Vous avez dit que le thème de l'évolution a éclairé toute votre démarche scientifique et, en même temps, vous parlez beaucoup d'adaptation. Pour vous, de quoi s'agit-il dans cette perspective évolutionniste ? L'adaptation est-elle compatible avec les valeurs du développement durable ?

P.B. : L'adaptation est une question fondamentale dans le cadre des réflexions sur l'évolution. J'ai en souvenir un article de mon maître, Maxime Lamotte³⁸, que j'évoquais tout à l'heure, sur l'adaptation, qui faisait ressortir, du point de vue de la biologie, le sens double de ce mot. Il y a, d'une part, les structures, les propriétés physiologiques, les comportements qui permettent le fonctionnement des organismes vivants dans leurs milieux ; par exemple, on dit que l'œil est *adapté* à la vision, que les pattes avant de la taupe sont *adaptées* au creusement du sol. Les exemples, évidents ou subtils, sont aussi nombreux que les espèces, puisque chacune est *adaptée* à son milieu de vie.

Il y a, d'autre part, et cela est plus intéressant, l'adaptation au sens dynamique du terme. Il faut se mettre ici dans une perspective darwinienne : dans un ensemble d'individus d'une même espèce, les aptitudes à vivre dans tel ou tel environnement ne sont pas exactement les mêmes ; il y a des différences dans le degré d'adaptation des individus face au contexte dans lequel ils vivent. L'idée darwinienne est que, lorsque le contexte change, vont éventuellement s'y maintenir plus facilement ceux qui se trouvent être mieux pré-adaptés à ce nouveau contexte. La sélection jouant, on a dynamiquement une adaptation de l'ensemble de la population à ce nouveau contexte. Notre planète n'ayant cessé de changer, la vie a été, est toujours, dans ce mouvement. Cela fait apparaître une idée absolument fondamentale : dans un contexte de changement, ne survivent que les systèmes qui ont une adaptabilité suffisante.

Dans un contexte de changement, ne survivent que les systèmes qui ont une adaptabilité suffisante.

Le concept d'adaptabilité s'impose pour comprendre le phénomène de l'évolution. La vie est un phénomène extrêmement paradoxal qui combine sa tendance à se maintenir en l'état, à se reproduire à l'identique, en même temps qu'une capacité à changer, sans laquelle elle n'aurait pu se maintenir. « Je me maintiens en changeant », telle est en quelque sorte la devise de la vie. Ce peut être un éclairage intéressant par rapport aux questions que l'on se pose aujourd'hui dans nos sociétés, à cette tension entre la peur du changement, l'envie de se maintenir tel que l'on est et la nécessité de s'adapter, parce que le monde change par des forces qui nous sont extérieures mais aussi par nos propres dynamiques.

³⁸ Maxime Lamotte, « Le problème de l'adaptation des espèces au milieu », *Revue des questions scientifiques*, 137 (3), 1966.

Pour moi, la question n'est donc pas de savoir si le développement est *durable*. La question est d'abord de savoir de *quel* développement parlons-nous ? Est-ce un développement qui maintient ou qui détériore les capacités d'adaptation de la biosphère ? Peut-être que le « vrai » concept, c'est *l'adaptabilité durable* : faire en sorte que nos sociétés, immergées dans la biosphère, y maintiennent toujours un grand niveau d'adaptabilité³⁹.

V.D. : Il y a quand même des seuils. Prenons l'exemple du changement climatique. N'y a-t-il pas un seuil à cette adaptabilité ? L'espèce humaine, mais aussi de façon plus large la biosphère, peuvent-elles s'adapter à une hausse, dans les scénarios les plus graves, de quatre à cinq degrés en un siècle ?

P.B. : Il y a, schématiquement et de façon un peu caricaturale, deux visions opposées : certains pensent que l'espèce humaine s'adaptera toujours grâce à ses progrès technologiques et qu'il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir ; dormons tranquilles, les ingénieurs trouveront toujours les solutions qui nous permettront de nous adapter aux nouveaux contextes. Mais il y a aussi ceux qui affirment que si la biosphère, dans ses composantes non humaines, perd en adaptabilité, cela aura des impacts sur la vie humaine et nous ne pourrons pas, malgré notre inventivité ou nos moyens technologiques, pallier la perte globale d'adaptabilité de la biosphère.

Je pense, pour ma part, que les individus humains sont capables de s'adapter à des plages de température très variées ; nous l'avons prouvé depuis longtemps, nous savons faire, en partie grâce à notre technologie. Je ne crois pas que cela empêchera les humains de vivre si en moyenne la planète est à cinq degrés de plus ; ils ne vivront pas aux mêmes endroits, ils auront modifié leur habitat... mais il y aura toujours des humains. Du moins, je l'espère...

Quant au reste de la biosphère, on pourrait dire que ce n'est pas la première fois que cela lui arrive. Il y a déjà eu des changements climatiques, des espèces ont disparu, d'autres se sont maintenues. C'est aussi cela le jeu de la sélection et de l'adaptation. Le problème est que l'échelle de temps n'est plus la même, nous sommes sur un temps très rapide, un à deux siècles, et nous sommes sur une planète encombrée de toutes parts par une espèce envahissante notoire, qui la modifie partout, qui déstructure ou structure autrement le tissu écologique, et qui va peut-être rendre beaucoup plus délicate l'adaptation du monde vivant à des circonstances nouvelles qui surgissent beaucoup plus rapidement.

Le problème est que l'échelle de temps n'est plus la même, nous sommes sur un temps très rapide, un à deux siècles.

³⁹ Patrick Blandin, *Développement durable ou adaptabilité durable ? De la nécessité d'une éthique évolutionniste*, in *Les enjeux du développement durable*, Patrick Matagne (dir.), L'Harmattan, 2005 (27-45).

V.D. : Claude Lorius, dans son livre *Voyage dans l'Anthropocène*, considère que la situation est si grave que nous ne devons plus « croire ainsi dans l'immortalité de l'homme et de son jardin »⁴⁰ ; il cite Edgar Morin qui, avant d'appeler à une « métamorphose », reconnaît que « le probable est la désintégration »⁴¹. Qu'en pensez-vous ?

P.B. : Je ne veux pas partager le catastrophisme absolu. Jusqu'à présent, l'espèce humaine a montré sa capacité à s'adapter. Mais il faut quand même se demander si elle pourra vivre – parce qu'elle dépend de ressources naturelles renouvelables – en étant plus nombreuse, sur une planète qui aura changé trop vite, et dont les ressources risquent donc de s'épuiser beaucoup plus rapidement. C'est une question sans réponse définitive. Et c'est là où la question du principe de précaution, au sens le plus noble du terme, se pose, mais aussi le principe de responsabilisation. Je dis « responsabilisation » plutôt que « responsabilité ». Le principe dit « de responsabilité » se contente d'affirmer : « vous êtes responsables » – c'est inutilement culpabilisant. Je préfère dire « principe de responsabilisation » : partons de là où nous en sommes et progressons en responsabilité.

La planète connaît un premier bouleversement, d'une nature jusqu'à présent inconnue.

V.D. : Cela veut-il dire que l'on est aujourd'hui dans une nouvelle forme d'évolution, puisque vous avez dit que l'évolution est désormais sur des temps beaucoup plus rapides (centaines d'années), alors que les évolutions étaient auparavant sur des temps beaucoup longs (milliers, voire millions d'années) ?

P.B. : Pour ma part, je préfère dire que la planète connaît un premier bouleversement, d'une nature jusqu'à présent inconnue, plutôt que de dire que c'est une crise de la biodiversité parmi d'autres. En effet, le monde vivant a subi à bien des reprises des changements profonds, certes rapides à l'échelle des temps géologiques, mais en réalité bien lents au regard de ce qui se passe depuis peu de siècles.

V.D. : Vous faites donc partie de ces scientifiques qui pensent que ce phénomène est inédit et que l'on ne peut pas vraiment en évaluer les conséquences...

P.B. : Tout à fait. La seule chose que nous apprennent les crises anciennes c'est que la vie s'en est toujours sortie – même si cela n'a pas été le cas de toutes les espèces. L'évolution est un fait et le développement de l'espèce humaine sur cette planète fait que la trajectoire évolutive de la biosphère prendrait un tour différent si nous étions moins nombreux et moins inventifs. Nous sommes un peu comme des pilotes qui ne posséderaient pas toutes les manettes de pilotage et sans être sûrs que la trajectoire prenant une

⁴⁰ Claude Lorius, Laurent Carpentier, *Voyage dans l'anthropocène*, Actes Sud Sciences humaines, janvier 2011, page 96.

⁴¹ Edgard Morin, cité par Claude Lorius (op. cit.), « Éloge de la métamorphose », *Le Monde*, 9 janvier 2010.

Penser le développement durable, c'est donc d'abord se poser la question du « comment pouvoir continuer d'évoluer ensemble ».

certaine direction, nous pourrions l'extrapoler longtemps dans cette même direction. Nous sommes donc face à beaucoup d'incertain. Nous sommes membres de la biosphère, espèce issue, comme toutes les autres qui subsistent aujourd'hui, du foisonnement de l'évolution des êtres vivants qui ont habité, depuis plus de trois milliards d'années, une planète changeante qu'ils ont eux-mêmes transformée. Nous formons une communauté « coévoluante ». Penser le développement durable, c'est donc d'abord se poser la question du « comment pouvoir continuer d'évoluer ensemble » dans une maison commune, la Terre.

Il s'agit plus que jamais de penser l'*adaptabilité durable* de la biosphère, dans toutes ses composantes bactériennes, végétales, animales et humaines. L'humanité, en maintenant la potentialité de la nature à évoluer selon les voies les plus diverses, se garderait pour elle-même, de génération en génération, un maximum de chemins possibles de coévolution avec le monde vivant. C'est peut-être le sens véritable de cette *adaptabilité durable*, laquelle doit être déclinée à toutes nos échelles d'organisation, des communautés locales à la communauté planétaire.

L'auteur

Ancien élève de l'École normale supérieure, spécialiste d'entomologie et d'écologie, Patrick Blandin, professeur émérite du Muséum national d'histoire naturelle, a été le premier directeur de la Grande Galerie de l'Évolution. Il a ensuite rejoint le Département « Hommes-Natures-Sociétés » du Muséum, pour mener des recherches sur l'histoire et la philosophie de l'écologie, de la conservation de la nature et de la gestion de la biodiversité. Il a repris dans le même temps ses recherches sur la systématique, la biogéographie et l'évolution de papillons sud-américains, en particulier grâce à des missions de terrain au Pérou. Patrick Blandin a été à l'origine du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) qu'il a présidé de 1992 à 1999 et dont il reste un membre actif.